

ANNEXE PARCOURS »

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours, les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024 (version avec annexes)

Nom de la compétition : précisé en **annexe**
Dates complètes : précisées en **annexe**
Lieu : précisé en **annexe**
Autorité Organisatrice (AO) : précisée en **annexe**
Grade : précisé en **annexe**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une IC peuvent être faites sur l'eau selon la procédure précisée en **annexe**.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est précisé en **annexe** ; ils seront également mis en ligne à l'adresse internet précisée en **annexe**.
- 3.2 Le PC course est situé à l'emplacement précisé en **annexe**, numéro de téléphone précisé en **annexe**, adresse mail précisée en **annexe**.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF précisé en **annexe**.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne peut pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en **annexe** (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter leur emplacement. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue après l'envoi du pavillon D, sauf délai différent précisé en **annexe** ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Les dates des courses sont précisées en **annexe**.
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée en **annexe**.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont décrits **en annexe**.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en **annexe**.
- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.
- 9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont précisées **en annexe**.
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ est définie en **annexe**.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcouru de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF précisé en **annexe**. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2). En cas de délai différent, il sera précisé en **annexe**.
- 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**
- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement de bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).
- 14. L'ARRIVEE**
- 14.1 La ligne d'arrivée est définie en **annexe**.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.
- 15. SYSTEME DE PENALITE**
- 15.1 Pour les classes précisées en **annexe**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**
- 16.1 Les temps sont précisés en **annexe**.
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le délai précisé en **annexe** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 17. DEMANDES D'INSTRUCTION**
- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes (sauf si délai différent précisé en **annexe**) après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 18. CLASSEMENT**
- 18.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est précisé en **annexe**.
- 18.2 Courses retirées
Est précisé en **annexe** le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :
- (a) le total des scores de ses courses.
 - (b) le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - (c) le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps ou temps sur distance, comme précisé en **annexe**.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à l'heure précisée en **annexe**, et au plus tard une heure avant l'heure

prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités décrites en **annexe**.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est précisé en **annexe**.
- 19.4 **Utilisation du Bout dehors** : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes (sauf si délai différent précisé en **annexe**) avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

L'identification des bateaux officiels est précisée en **annexe**.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés comme précisé en **annexe**.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux accompagnateurs (selon la précision en **annexe**).

25. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux ou dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.) ou sera précisée en **annexe**.
- 27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit pendant la période précisée en **annexe**.

28. PRIX

Sans objet

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : précisé en **annexe**

Président-e du comité technique : précisé en **annexe**

Président-e du jury : précisé en **annexe**

Manche 6 championnat 2024

28 avril 2024

Lieu : **Noirmoutier**

Autorité Organisatrice (AO) : **SRIN**

Grade : **5C**

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.2 Toute modification aux instructions de course sera affichée au PC Course au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés au PC Course

3.2 Le PC course est situé dans les locaux du port de l'Herbaudière

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF <72> ou le canal 8; Sera précisé lors du briefing.

4. CODE DE CONDUITE

4.2 - Sans Objet

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le PC course.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **45 minutes** après l'affalée de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5.3 - Sans Objet

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

dimanche **28 avril 2024**

8h30 : Briefing.

Signal d'avertissement 10h10

16h00 (sauf message d'information complémentaire sur Canal 72 ou 8 selon les cas) : Proclamation des résultats et pot de l'amitié

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 10h10.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon « C » doit impérativement être envoyé sur le pataras ou sur le hauban tribord et sous le pavillon de classe ; en cas d'abandon il doit être affalé

Le pavillon de classe pour l'ensemble de la flotte est le pavillon **SRIN**

9. LES PARCOURS

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux suivants seront utilisés :

Parcours	Signal	
Parcours 1	Flamme numérique 1	
Parcours 2	Flamme numérique 2	
Parcours 3	Flamme numérique 3	

Parcours 4	Flamme numérique 4	
Parcours 5	Flamme numérique 5	
Parcours 6	Flamme numérique 6	
Parcours 7	Flamme numérique 7	
Parcours 8	Flamme numérique 8	
Parcours 9	Flamme numérique 9	
Parcours 10	Flamme numérique 0	
Parcours 11	Flamme A	

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Dégagement	Arrivée
Cylindrique Jaune	Cylindrique Orange	Bouée Crayon Jaune

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF [72] ou canal 8 suivant instructions données lors du briefing. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **6 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
Toutes	Côtier temps compensé	3 heures	90 minutes

16.2 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus [un] [deux] point(s). Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **45 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.3 L'annexe T (conciliation) sera en vigueur sur cette épreuve. La conciliation sera assurée par le Président du Comité de Course (PCC). Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des conciliations dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les conciliations auront lieu dans la salle dédiée située au port de plaisance. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information. En cas d'échec de la conciliation, des avis seront transmis à la CRA au plus tard le mardi midi suivant l'épreuve pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu selon des modalités qui seront transmises aux personnes concernées.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **1** course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées : aucune.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps
- 18.4 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] - Un émargement (départ et retour) sera mis en place suivant les modalités suivantes : Pour l'émargement départ, chaque bateau devra signer la feuille d'émargement située dans les locaux du port de l'Herbaudière au moment du briefing. Pour l'émargement retour, chaque bateau au comité de course devra signaler son émargement par VHF sur le canal 72 ou canal 8 suivant consignes données au briefing
Non émargement au départ ou à l'arrivée : majoration de 5 % de son temps de course sur la course du jour. Non émargement au départ et à l'arrivée : majoration de 15 % de son temps de course sur la course du jour.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 72 ou le 8 suivant instructions données lors du briefing.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 45 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

- Sans Objet

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.2 - Sans Objet

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus doivent rester à bord des bateaux, triés et mis dans les poubelles correspondantes des ports de plaisance.

25. EMBACEMENTS

- Sans Objet

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 27.1 [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.
- 27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve.

28. PRIX

sans objet

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : **Edouard Dattin**

Commissaire aux résultats : Stéphane Ory

Parcours page suivante

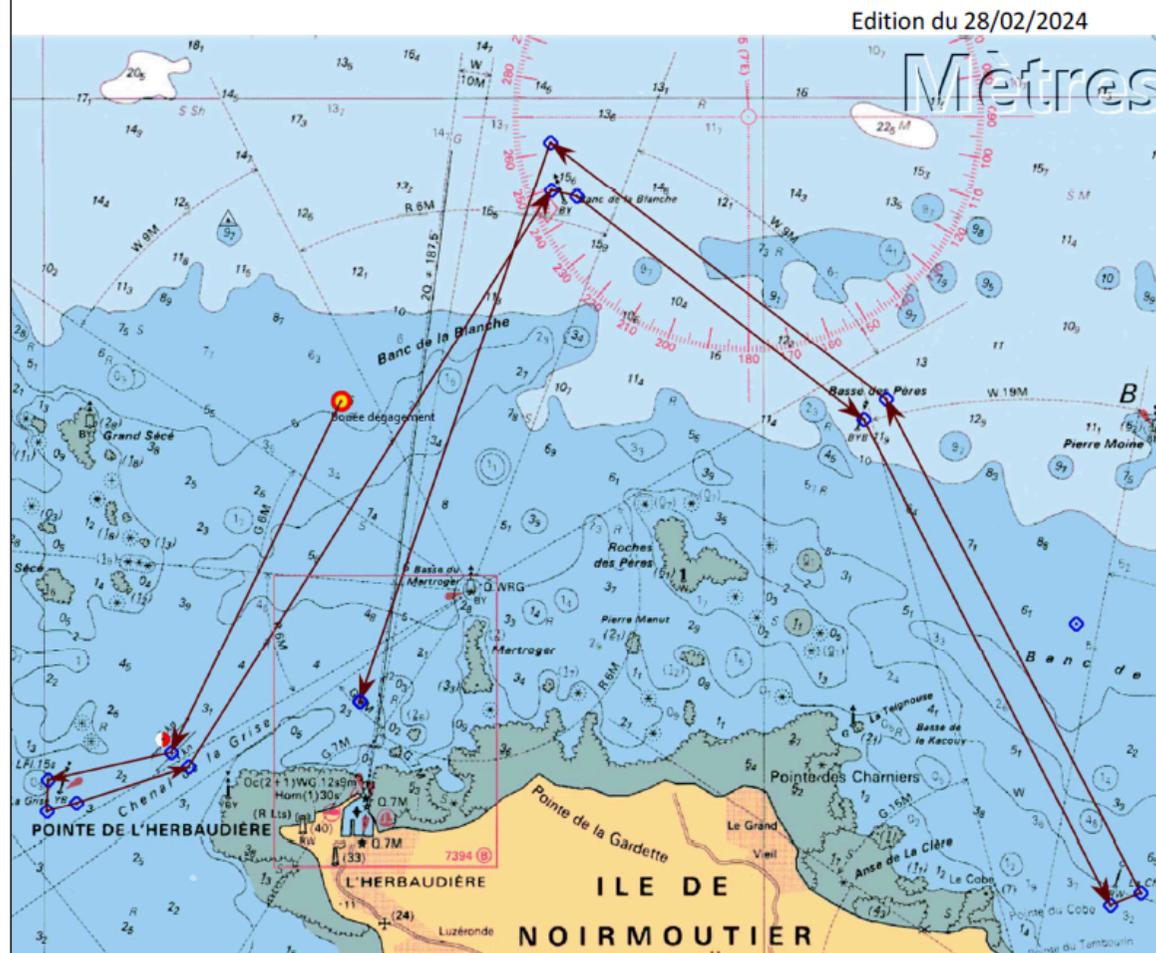
“ANNEXE PARCOURS “

Parcours N° 2 et 2 Bis



Distance : +/- 17 NM
Bouée de dégagement 47°03'30" N 02°18' O
Départ 0.5 NM dans le lit du vent de la bouée de dégagement
Arrivée 0.5 NM de l'entrée du port

1. Bouée de dégagement si besoin
2. WP Sécu 47°01,850 N / 2°19,500 O (si 2 Bis) à laisser à tribord
3. Bouée de la Grise à contourner et à laisser à Bâbord
4. WP Sécu 47°01,850 N / 2°19,500 O (si 2 Bis) à laisser à bâbord
5. Bouée de dégagement à laisser Bâbord
6. Bouée la Blanche à contourner et laisser à Tribord,
7. Bouée les Pères à laisser à Tribord,
8. Bouée de la Chaize à contourner et laisser à Bâbord
9. Bouée les Pères à laisser à bâbord
10. Bouée de la blanche à contourner et laisser à bâbord
11. Bouée de dégagement à laisser tribord,
12. Ligne d'arrivée.



“ANNEXE PARCOURS “

Parcours N° 3 et 3 Bis



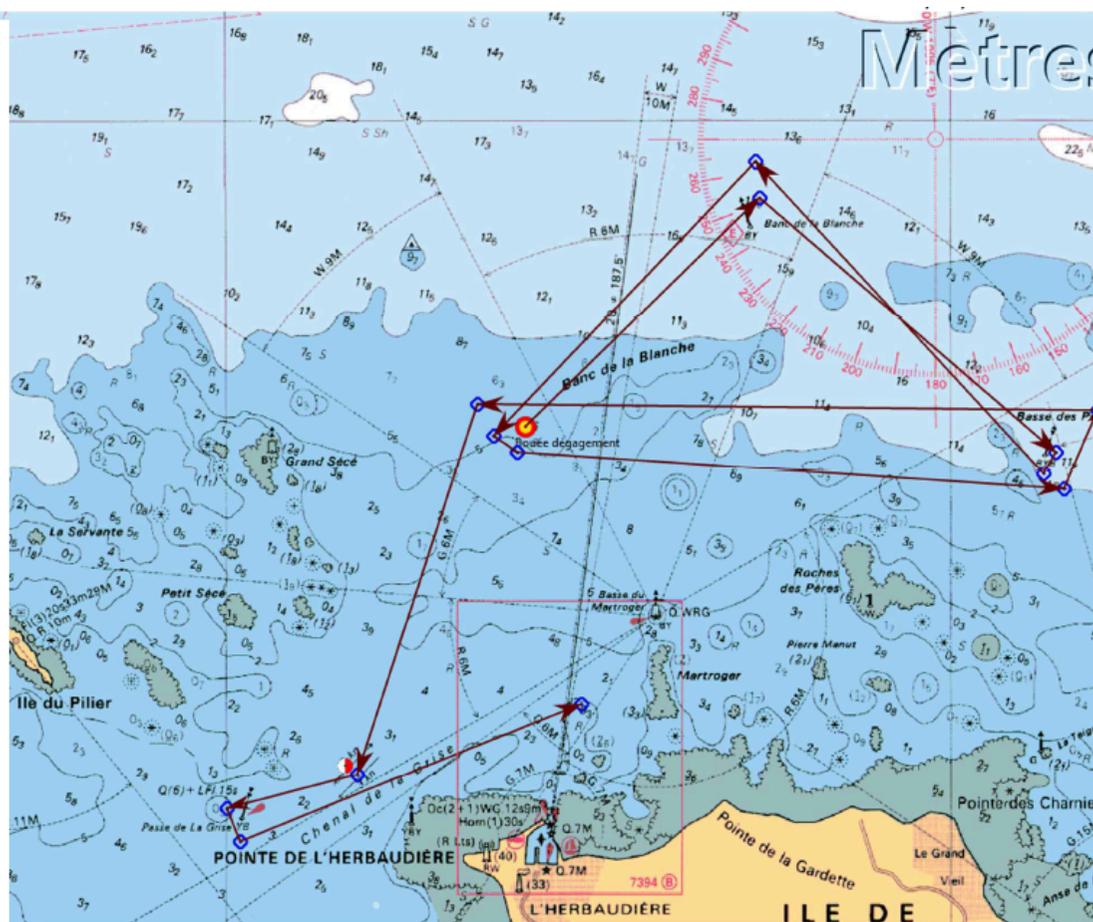
Distance : +/- 17 NM

Bouée de dégagement 47°03'30" N 02°18' O

Départ 0.5 NM dans le lit du vent de la bouée de dégagement

Arrivée 0.5 NM de l'entrée du port

1. Départ
2. Bouée de dégagement si nécessaire
3. Bouée du Banc de la Blanche à contourner et laisser à tribord
4. Bouée de la Basse des Pères à laisser et contourner à tribord
5. Bouée du Banc de la Blanche à laisser et à contourner à bâbord
6. Bouée de dégagement à laisser et contourner à bâbord
7. Bouée de la Basse des Pères à laisser et contourner à bâbord
8. Bouée de dégagement à laisser et contourner à bâbord
9. WP Sécu 47°01,850 N / 2°19,500 O à laisser à tribord (si 3 Bis)
10. Bouée de La Grise à laisser et à contourner à bâbord
11. WP Sécu 47°01,850 N / 2°19,500 O à laisser à bâbord (si 3 Bis)
12. Arrivée



“ANNEXE PARCOURS “

Parcours N° 4

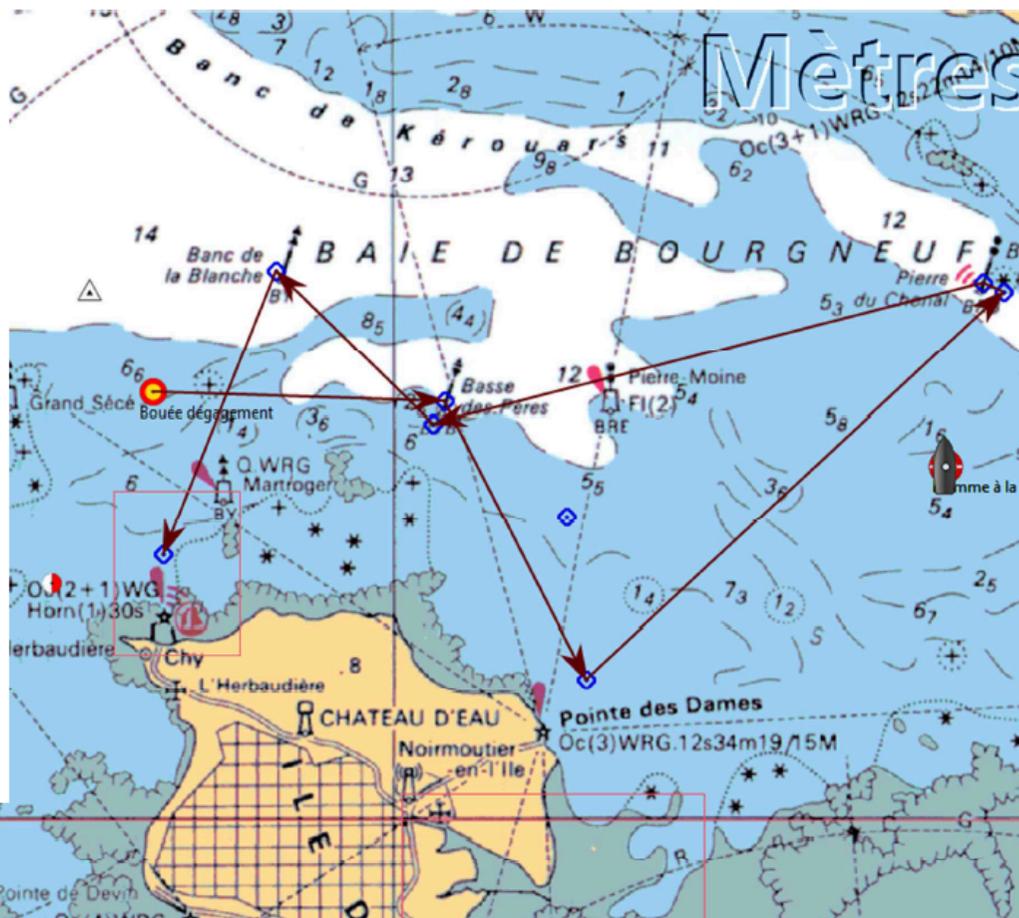
Distance : +/- 19 NM

Bouée de dégagement 47°03'30" N 02°18' O

Départ 0.5 NM dans le lit du vent de la bouée de dégagement

Arrivée 0.5 NM de l'entrée du port

1. Départ
2. Bouée de dégagement si nécessaire
3. Bouée basse des Pères à tribord
4. Bouée d'Eaux Saines à contourner et laisser à bâbord
5. Bouée de la Pierre du Chenal à contourner à bâbord
6. Bouée de la Basse des Pères à laisser et contourner à tribord
7. Bouée du Banc de la Blanche à contourner à bâbord
8. Arrivée



“ANNEXE PARCOURS “

Parcours N° 5 et 5 BIS



Distance : +/- 20 NM

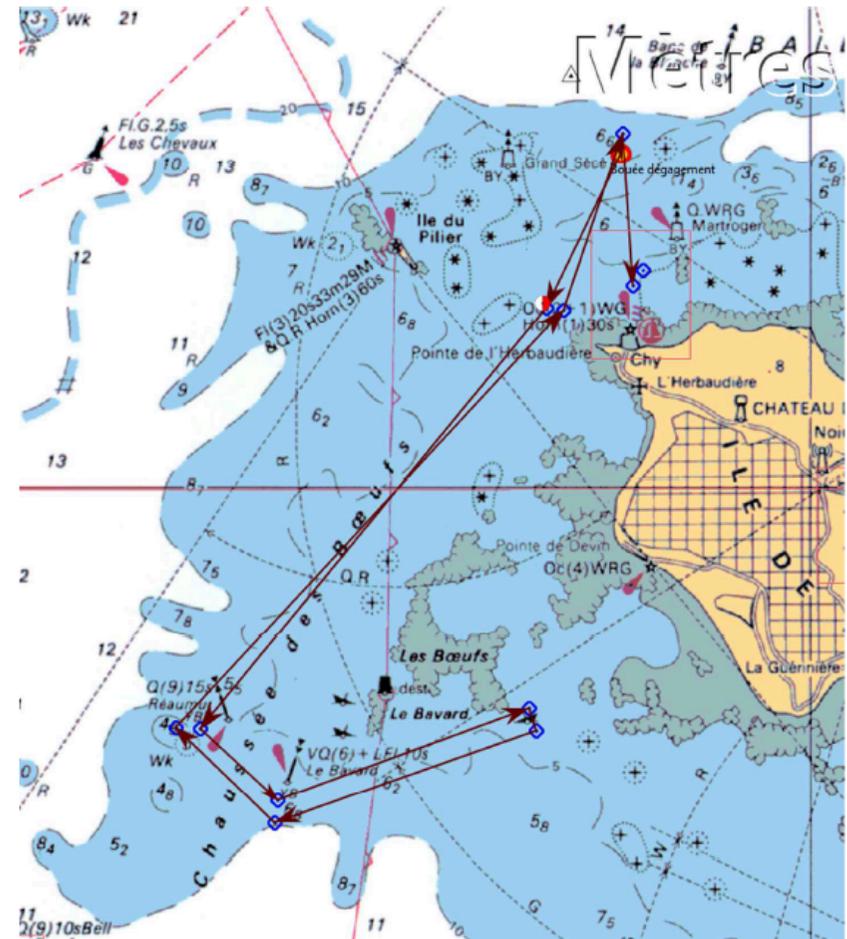
Bouée de dégagement 47°03'30" N 02°18' O

Départ 0.5 NM dans le lit du vent de la bouée de dégagement

Arrivée 0.5 NM de l'entrée du port

Edition du 28/02/2024

1. Départ
2. Bouée de dégagement si nécessaire
3. WP Sécu 47°01,850 N / 2°19,500 O à laisser à tribord (si 5 BIS)
4. Bouée de la grise à laisser à tribord
5. Bouée de Réaumur à contourner et laisser à bâbord
6. Bouée du Bavard à contourner et laisser à bâbord
7. Bouée du Giglio à contourner et laisser à tribord
8. Bouée du Bavard à contourner et laisser à tribord
9. Bouée de Réaumur à contourner et laisser à tribord
10. Bouée de la grise à laisser à bâbord
11. WP Sécu 47°01,850 N / 2°19,500 O à laisser à bâbord (si 5 Bis)
12. Bouée de dégagement à laisser et contourner à tribord
13. Arrivée



“ANNEXE PARCOURS “

Parcours N° 6

Distance : +/- 14 NM

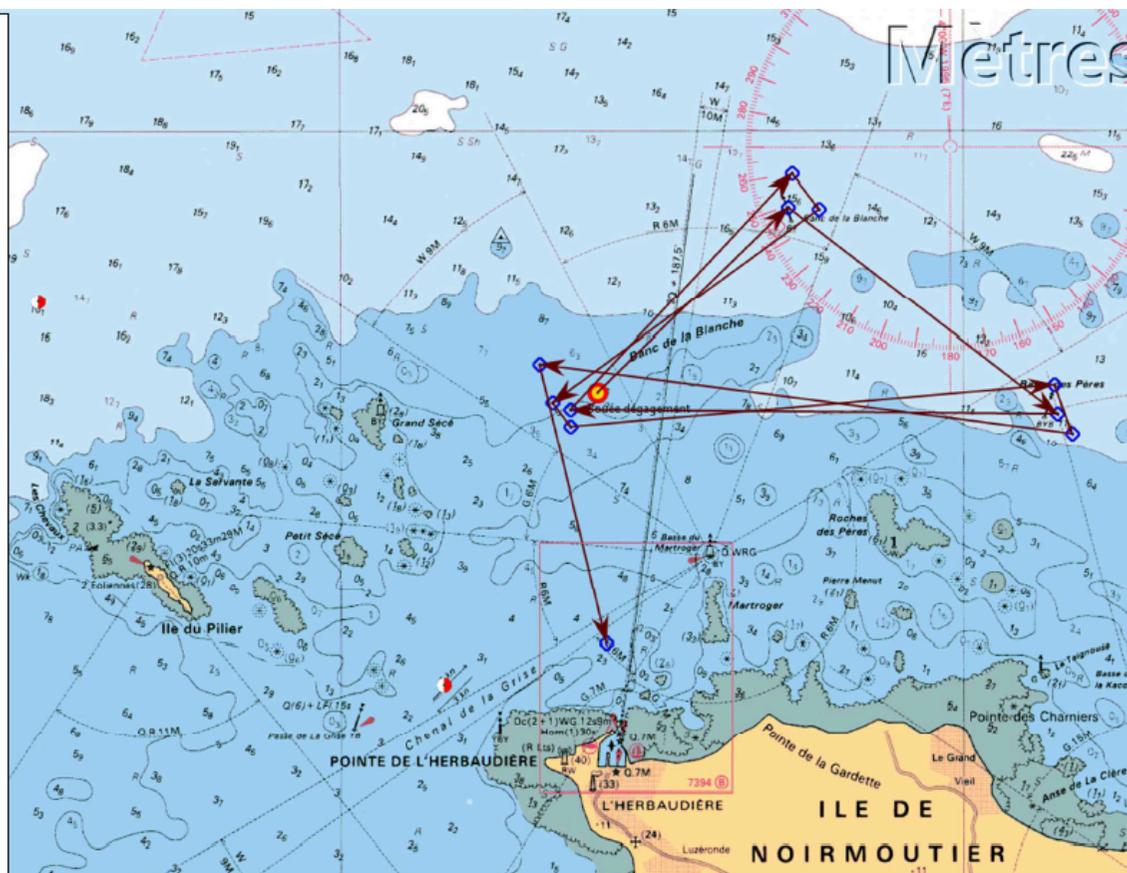
Bouée de dégagement 47°03'30" N 02°18' O

Départ 0.5 NM dans le lit du vent de la bouée de dégagement

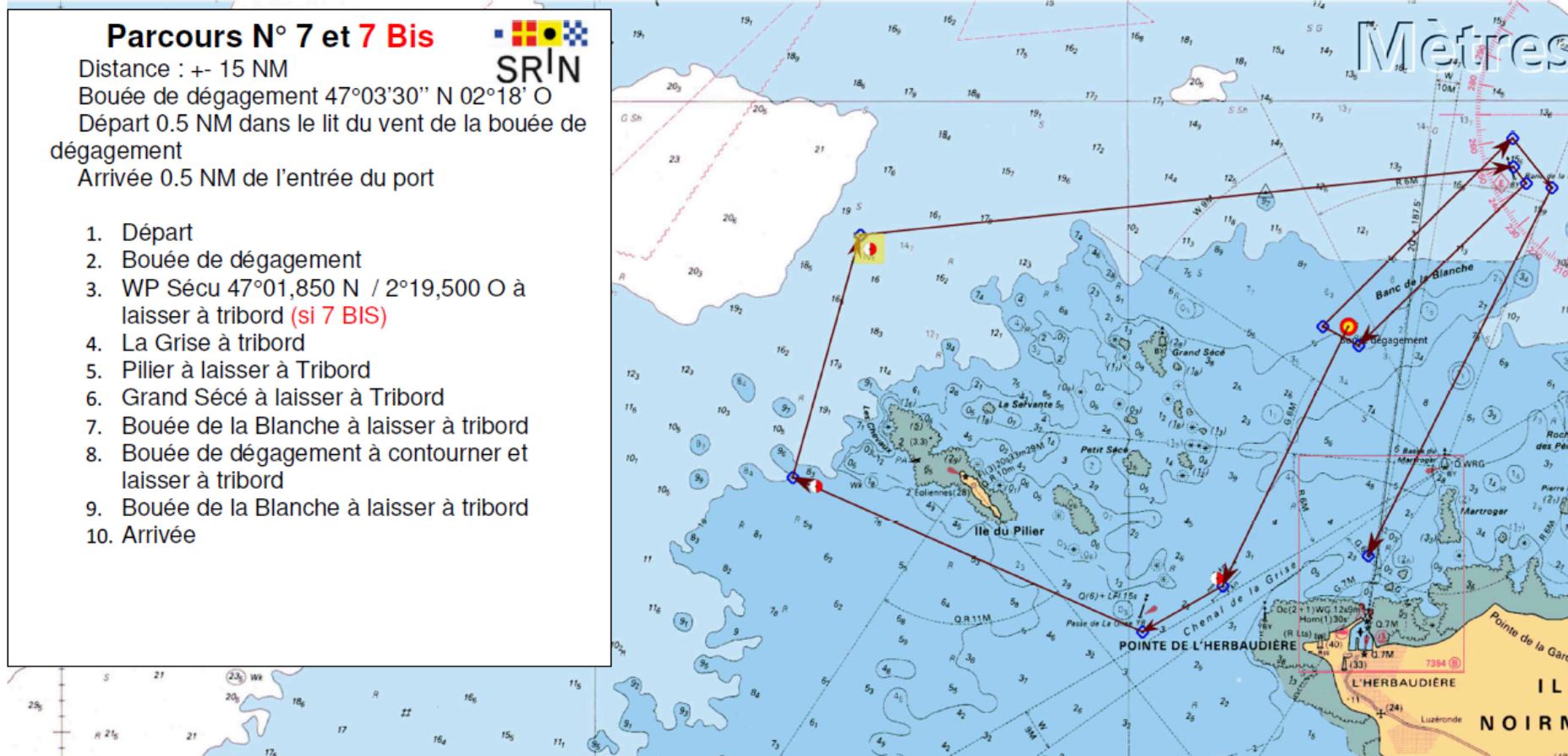
Arrivée 0.5 NM de l'entrée du port



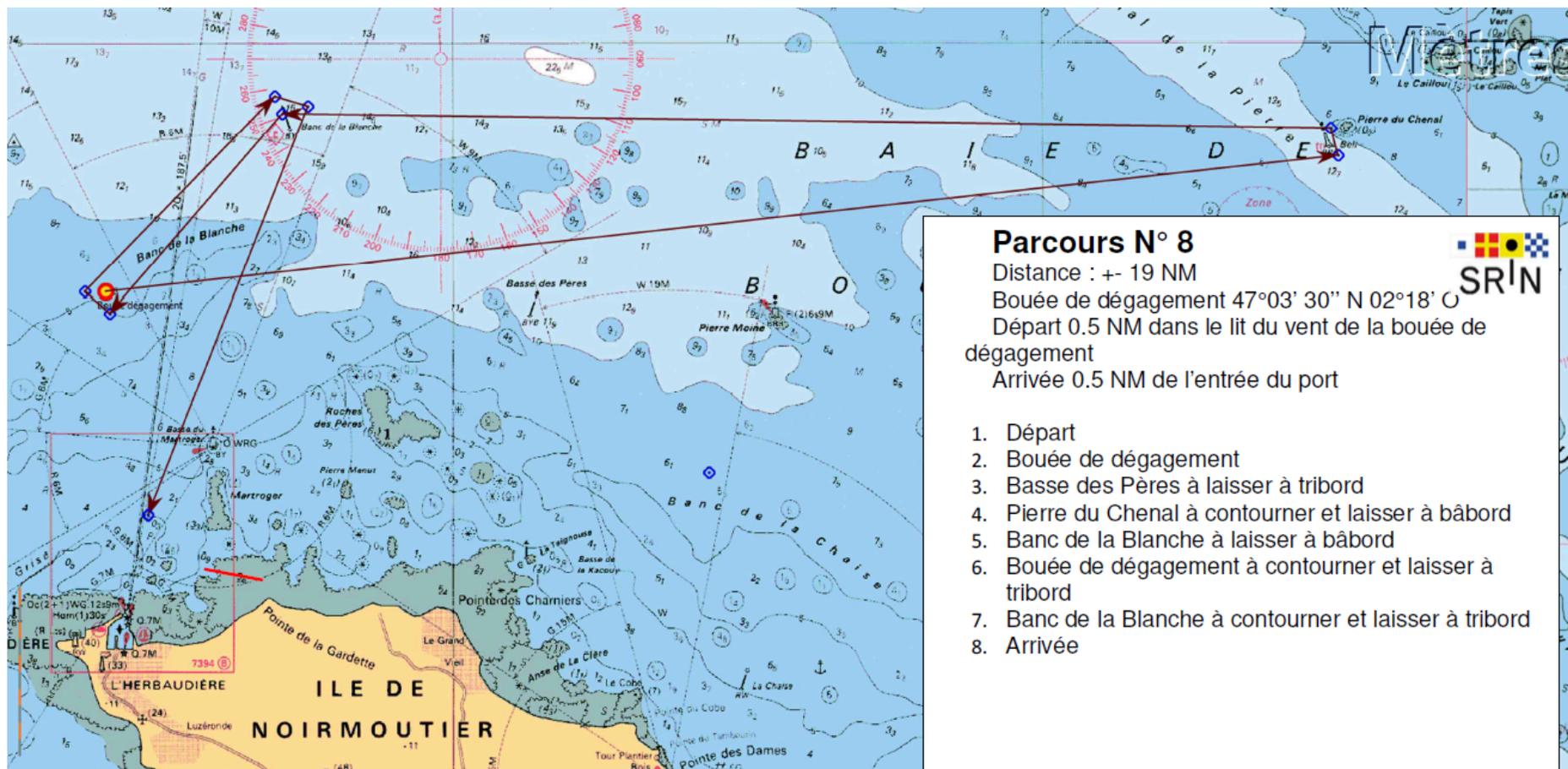
1. Départ
2. Bouée de dégagement
3. Banc de la blanche à laisser à tribord
4. Basse des Pères à laisser à tribord
5. Bouée de dégagement à laisser à tribord
6. Banc de la blanche à laisser à tribord
7. Bouée de dégagement à laisser à bâbord
8. Basse des Pères à laisser à tribord
9. Bouée de dégagement à laisser à bâbord
10. Arrivée



“ANNEXE PARCOURS “

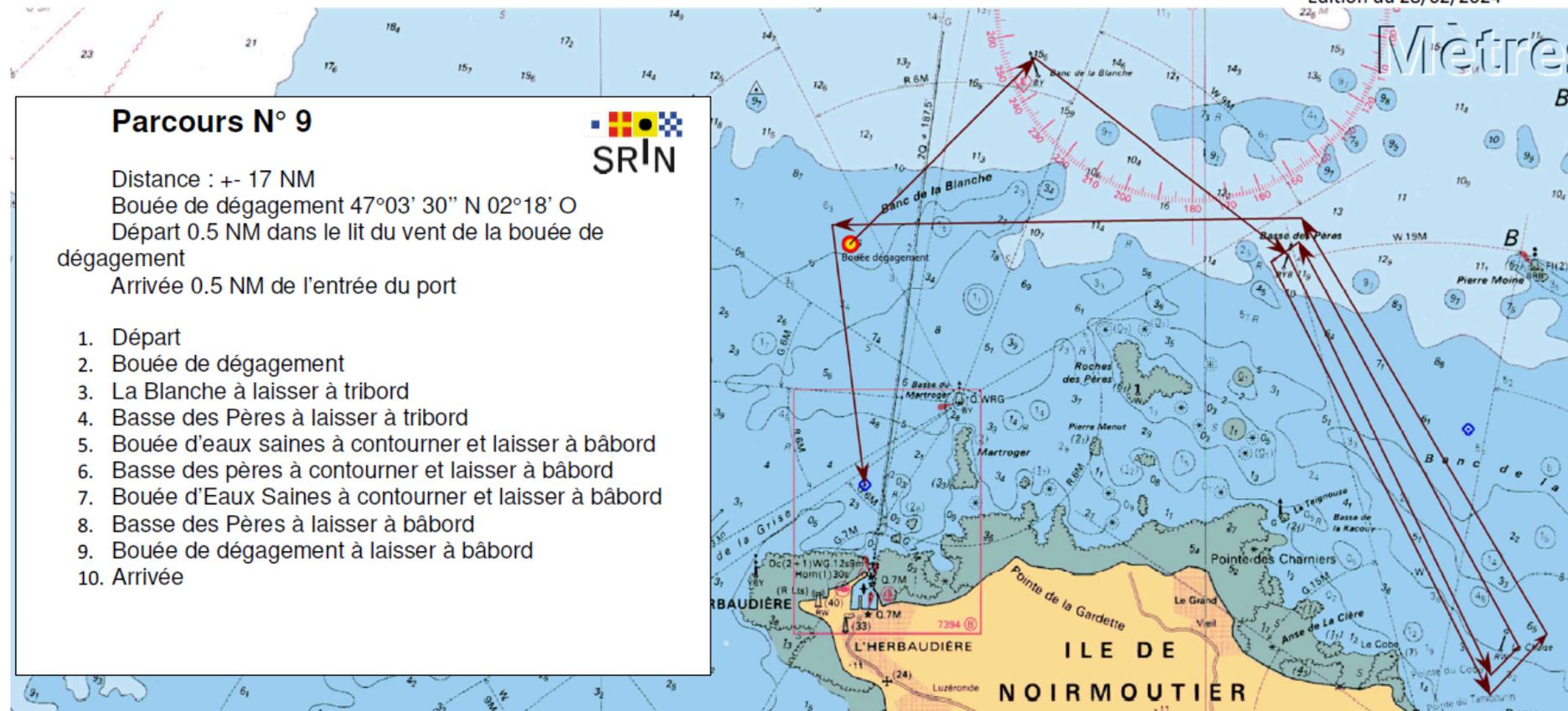


“ANNEXE PARCOURS “



“ANNEXE PARCOURS “

Edition du 28/02/2024

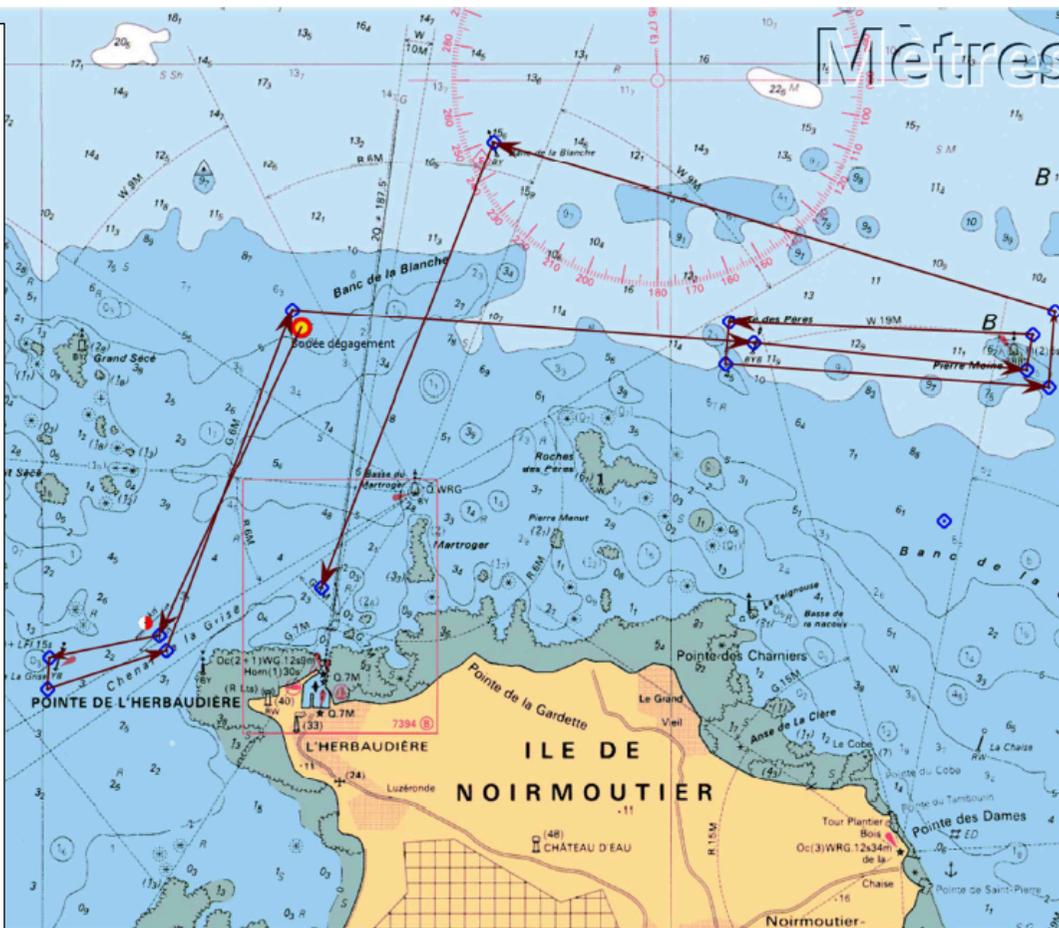


Parcours N° 10 et 10 BIS



Distance : +/- 16 NM
 Bouée de dégagement 47°03' 30" N 02°18' O
 Départ 0.5 NM dans le lit du vent de la bouée de dégagement
 Arrivée 0.5 NM de l'entrée du port

1. Départ
2. Bouée de dégagement si besoin
3. WP Sécu 47°01,850 N / 2°19,500 O à laisser à tribord (si 10 Bis)
4. Bouée de la Grise à laisser et contourner à bâbord
5. WP Sécu 47°01,850 N / 2°19,500 O à laisser à **à bâbord** (si 10 Bis)
6. Bouée de dégagement à laisser et contourner à tribord
7. Basse des Pères à laisser et contourner à tribord
8. Tourelle de Pierre Moine à contourner et laisser à bâbord
9. Basse des pères à contourner et laisser à bâbord
10. Tourelle de Pierre Moine à contourner et laisser à bâbord
11. Bouée du Banc de la Blanche à contourner et laisser à bâbord
12. Arrivée



Parcours N° 11 et 11 Bis



1. Départ
2. Bouée 1 à bâbord
3. Bouée départ à bâbord
4. Bouée 1 à bâbord
5. Bouée départ à bâbord
6. **Si 11 bis** arrivée entre bouée de départ à bâbord et bateau comité à tribord.
7. Arrivée entre bouée 1 et bateau comité à Tribord

